PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE DU CONGO Unité - Travail - Progrès

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Décret n° 98 - 13 du 20 Janvier 1998 portant nomination du préfet de la région de la Cuvette

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental;

Vu la loi n° 009-90 du 6 septembre 1990 telle que modifiée par la loi n° 9-95 du 25 mars 1995 fixant l'organisation administrative territoriale de la République Populaire du Congo;

Vu la loi n° 16-95 du 14 septembre 1995 portant organisation et fonctionnement des régions et communes de plein exercice ;

Vu le décret n° 90-598 du 25 octobre 1990 portant attributions et organisation du ministère de l'administration du territoire et du pouvoir populaire :

Vu le décret n° 91-877 du 15 novembre 1991 déterminant le fonctionnement des circonscriptions administratives terriroriales et définissant les attributions des préfets, des souspréfets, des chefs de postes de contrôle administratif et des chefs de villages ;

Vu le décret n° 95-182 du 20 septembre 1995 déterminant la composition des cabinets des commissaires du Gouvernement, préfets des régions et des sous-préfets ;

Vu le décret n° 97-99 du 6 mai 1997 fixant le traitement mensuel des commissaires du Gouvernement, préfets de régions et des sous-préfets, chefs de districts ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 97-13 du 12 décembre 1997 portant organisation des intérims des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE:

Article premier.- Monsieur GATSONO YOKA ICCOULLAH est nommé préfet de la région de la Cuvette.

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur GATSONO YOKA ICCOULLAH, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera ./-

Fait à Brazzaville, le 20 Janvier 1998

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO .-

Par le Président de la République,

Pour Le ministre de l'intérieur, de la sécurité et de l'administration du territoire, en mission : Pour Le ministre des finances et du budget, en mission:

Le ministre du contrôle d'Etat,

Le ministre d'Etat chargé de la reconstruction et du développement

urbain,

Gérard B

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-